

Bobigny, le 15 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE



FRANCE RELANCE ET INCLUSION NUMERIQUE : LES COLLECTIVITES DE SEINE-SAINT-DENIS MOBILISEES POUR LE DEPLOIEMENT DE 80 POSTES DE CONSEILLERS NUMERIQUES FINANCES PAR L'ÉTAT DANS LE DEPARTEMENT

Ce vendredi 15 janvier, Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques et Nadia Hai, Ministre déléguée chargée de la Ville ainsi que Anne-Claire Mialot, préfète déléguée pour l'égalité des chances, ont signé ce matin un accord avec Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental, Patrice Bessac, Président d'Est Ensemble, Xavier Lemoine, Président de Grand Paris Grand Est, Frank Cannarozzo, Vice-Président de Paris Terres d'Envol, et Mauna Traika, conseillère déléguée en charge du numérique, pour doter de manière renforcée le territoire de la Seine-Saint-Denis de conseiller.e.s numériques dans le cadre d'un projet territorial d'inclusion numérique.

Les difficultés pour les plus fragiles d'utiliser les outils numériques ou de disposer d'un équipement informatique suffisant ont été particulièrement criantes pendant la crise sanitaire. La lutte contre la fracture numérique est donc un défi majeur pour la Saint-Saint-Denis et appelle des politiques publiques fortes.

Face à ce constat, **l'État, le Conseil départemental et les quatre EPT du département, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est, Paris Terres d'Envol et Plaine Commune, ont signé ce jour un accord pour le financement de 80 postes par l'État de conseillers numériques.** Engagés pour résorber la fracture numérique sur le territoire, le Département de la Seine-Saint-Denis ainsi que les quatre EPT du département se joignent ainsi à l'État pour faciliter le déploiement de ces conseiller.e.s numériques en Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un projet de territoire global qui permettra d'assurer un maillage fin et efficace de l'ensemble du département.

La préfecture remercie l'ensemble des collectivités signataires pour leur engagement pour l'inclusion numérique des habitants du département. Cet accord et le projet territorial qui sera élaboré à sa suite s'inscrivent dans le cadre d'une mobilisation globale du territoire autour du numérique, rappelée dans le préambule de l'accord préalable annexé à ce communiqué.

En 2020, l'État en Seine-Saint-Denis a engagé des actions structurantes pour l'inclusion numérique que viendra prolonger le dispositif des conseillers numériques

L'État en Seine-Saint-Denis s'est engagé en 2020 dans le financement d'actions pour l'inclusion numérique, en allouant plus d'1,6 millions d'euros à des projets en lien avec le numérique, en dehors des contrats de ville. Ces actions ont cherché non seulement à réduire les inégalités d'accès au numérique, mais également par leur biais à garantir la continuité éducative des élèves, l'accès aux droits sociaux des citoyens, l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, ou encore de lutter contre l'exclusion sociale des personnes sans connexion.

Au total, **plus d'un million d'euros auront été dédiés à la dotation à venir de milliers de séquanodionysiens en matériel informatique et moyens de connexion, et près de 600 000€ auront permis d'initier, accompagner et former des milliers d'habitants**, écoliers, jeunes et parents, aux usages du numérique :

- Suite au premier confinement, **559 000€ ont été mobilisées pour l'achat de matériel** (tablettes et connexion 4G pour plusieurs mois) **et la formation au numérique par Emmaüs Connect de 1 850 écoliers et leurs parents**, identifiés par l'Éducation Nationale comme n'étant pas dotés de matériel informatique.
- **210 000€ ont permis de financer des actions structurantes de lutte contre la fracture numérique à l'échelle du département, dont :**
 - **193 000 € pour le reconditionnement de matériel informatique** par des entreprises d'insertion. Jusqu'à **1 500 ordinateurs** pourront ainsi être redistribués à des publics ciblés. Parmi ces ordinateurs, **l'essentiel seront distribués aux Missions locales du département et prêtés aux jeunes suivis dans le cadre de la Garantie Jeune** pour les aider dans leur recherche d'emploi et leur permettre de réaliser des entretiens en ligne, des CV...
 - **10 000€ pour accompagner le projet Essaimage d'Emmaüs Connect**, afin de créer un réseau de vente de moyens de connexion à tarifs solidaires.
 - **20 000 €** destinés aux modalités de mise à jour et d'alimentation d'une **cartographie en ligne des lieux de ressource numérique dans le département**, créée par le Hub Francil'in
- **Près de 500 000€ ont été mobilisés** sur les fonds spécifiques alloués en 2020 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de **financer de nombreux projets autour du numérique :**
 - Grâce au fonds d'urgence pour les associations de grande proximité « Quartiers Solidaires », **65 projets en lien avec le numérique**, et la continuité éducative pour la plupart, ont été financés pour un montant total de **468 880 €**
 - Les programmes « Quartiers d'été » et « Quartiers d'automne » ont permis de financer plusieurs séjours et activités autour du numérique, à destination de jeunes du département pendant les vacances.
- Enfin, certaines communes ont mobilisé des crédits sur la DSIL pour financer des investissements dans le numérique. Ainsi, **400 000€ permettront à la ville de La Courneuve de doter 3 500 élèves du premier degré en matériel informatique.**

Les conseillers numériques : un dispositif majeur du volet dédié à l'inclusion numérique de France Relance



L'État finance la formation et l'activité de conseillers numériques France Services accueillis par des collectivités territoriales et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire. L'État recrute aussi ces conseillers en accord avec les structures accueillantes.

Dans les mairies, dans les bibliothèques, les France Services, les maisons de retraite et Ehpad, dans les centres d'action sociale, les associations de proximité, **ces conseillers numériques France Services assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des mini-formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien** : protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, vérifier les sources d'information, faire son CV, vendre un objet, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc.

Ils seront **formés au préalable de leurs activités et en continu afin d'offrir des services de qualité aux Français accompagnés mais aussi de préparer la pérennisation de leurs missions** au-delà des 2 ans financés par l'État.

Pour mieux répondre aux besoins du terrain, **certaines modalités de mise en œuvre sont ajustables** : un contrat de travail sur 2 ou 3 ans, une formation en ligne et/ou en physique.

L'objectif est clair : renforcer toute structure qui agit en faveur de l'inclusion numérique.

En pratique

- Financement de 50 000 € par conseiller numérique France Services pour les collectivités (40 000 € pour les structures privées)
- Enveloppe globale de 200 millions d'euros
- Des formations, certifications et titres professionnels pour chacun des conseillers numériques France Services
- Une certification des compétences numérique grâce à PIX
- Une boîte à outils pour les conseillers numériques France Services (tutoriels, hotline, etc)
- Une boîte à outils pour les structures accueillantes (contrats types, etc)
- Une communauté professionnelle pour aller plus loin
- Une plateforme pour candidater pour devenir conseiller numérique France Services ou pour accueillir des conseillers numériques France Services conseiller-numerique.gouv.fr

En +

L'État accompagne la structuration de la filière et la reconnaissance du métier de « conseiller numérique France Services » notamment pour ceux qui sont déjà en poste, dans des collectivités ou ailleurs. Ils pourront bénéficier de dispositifs de Valorisation des Acquis de l'Expérience.

Devenez conseiller numérique France Services

Candidatez sur conseiller-numerique.gouv.fr